

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-209 du 10 septembre 1977

abrogeant en ce qui concerne le Camarade BOUKARY-MORY Guy, Premier Conseiller près l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Moscou, les dispositions du décret N°76-292 du 26 novembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret N°76-292 du 26 novembre 1976 portant nomination dans les fonctions diplomatiques et consulaires ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Camarade BOUKARY-MORY Guy, les dispositions du décret N°76-292 du 26 novembre 1976 portant nomination dans les fonctions diplomatiques et consulaires.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 28 mai 1977, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 septembre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

P/ Le Ministre des Affaires Etrangères
absent, le Ministre des Transports chargé
de l'intérim,

Léopold AHOUÉYA

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MAEC et ses Services 10 Autres Ministères 14
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 Intéressé 1 IGE et ses sections (IAA +
IF) 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 2 UNB-FASJEP4
BN 2 JORPB 1